

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 8 février 2024

Date et heure de la séance : 14 février 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 15

Absents avec procuration : 11

Absents : 3

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL et Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN, Sabrina LARRIEU, Adrienne LIBIOUL, Christel MARCHENAY et Aurélie MEJEAN-LAPAIRE – M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET – Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS – M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE – M. Thibaut FABRY procuration à M. Jacques DUBOISSET – Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY – M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL.

**Absents** : Mme Nastascia ACCOT – M. Jacques DUBOISSET - M. Florian CATINOT

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE

N° 24/02/14/010

**OBJET** : **Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés du Département du Puy-de-Dôme – Segments C2/C3/C4/C5.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,*

*Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.331-1 et L. 331-4 relatifs au choix du fournisseur d'électricité,*

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune du CENDRE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés au sein duquel le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

**Considérant** qu'il appartiendra à la commune du CENDRE, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement,

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la commission « travaux » lors de sa séance du 6 février 2024.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- **approuver** l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 1 de la présente délibération, pour l'achat d'électricité et services associés au sein duquel le Département du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;
- **autoriser** M. Hervé PRONONCE en sa qualité de Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,

**Karine VALLUY**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 16/02/2024  
Reçu en préfecture le 16/02/2024

La Directrice Générale des Services,

**Caroline SOULIGOUX.**